



FNEK c/o FAGE
5 rue Frédérick LEMAÎTRE
75020 PARIS

EDITION BREVETÉE

FNEK Kit d'aide à l'orientation des lycéens

Edition Février 2017

Présentation du kit

Ce livret est principalement destiné aux lycéens désireux de s'orienter vers les études de kinésithérapie, mais peut également être un support d'informations pour toute personne souhaitant intégrer un Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK).

Nous vous y expliquerons de manière simple et précise comment intégrer un Institut de Formation, et quelles spécificités caractérisent ces derniers. Ce Kit est édité annuellement et mis à jour par la Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie (FNEK). Il vous apportera, nous l'espérons, les clés pour bien vous orienter et atteindre votre objectif : **Devenir Kinésithérapeute.**



« Laissez votre passion vous mener à votre profession »

Oprah Winfrey

* Document valable pour l'année 2016-2017.

Les informations présentes sont susceptibles de changer d'une année à l'autre.

FNEK : Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie

Sommaire

I. La Kinésithérapie, késako ?	3
<hr/>	
II. Situation de la formation	3
<hr/>	
1- Comment accéder aux études de kiné ?	3
a) La réforme des études	3
Le nombre d'années d'études	3
Les différentes voies d'accès : PACES/ STAPS/ Sciences / Cas	
Particuliers	4
Le programme	6
La reconnaissance du diplôme	6
b) Coût des études	6
c) Textes de loi	7
2- La liste des IFMK	7
3- Spécificités de chaque IFMK	9
III. Quel parcours choisir pour accéder à un IFMK ?	18
<hr/>	
1- Quel type de Baccalauréat me faut-il ?	19
2- Quelles sont les compétences nécessaires pour réussir la filière d'accès aux études de kinésithérapie ?	19
3- Quelle sont les spécificités des filières d'accès à la formation ?	20
IV. Présentation de la FNEK	21
<hr/>	
1- Missions / Objectifs	21
2- Quelques actions	22
 <u>Annexe</u>	 23
Tableau récapitulatif des places par IFMK et par université de rattachement pour la rentrée 2017 en Île-de-France.	
 <u>Contact</u>	 24

I. La Kinésithérapie, kézako ?

La kinésithérapie, du grec « kinésis », mouvement et « therapeuein », soigner, est une profession qui consiste à soigner par le mouvement. Les kinésithérapeutes sont formés en 5 ans au sein des universités puis des instituts de formation en kinésithérapie (IFMK). Ils découvrent leur profession à travers des notions abordées en cours théoriques, et appliquées lors des temps de travaux pratiques et de stages. Le kinésithérapeute est un professionnel de santé manuel, proche de ses patients de par le temps qu'il passe à leurs côtés. Passionné, il peut travailler dans un cabinet libéral, en milieu hospitalier, en centre de rééducation, en maison de retraite etc ...

II. Situation de la formation

1- Comment accéder aux études de kiné ?

Pour intégrer un Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK), il te faut remplir les conditions suivantes :

- **Avoir plus de 17 ans** au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission
- Justifier de l'obtention du baccalauréat français ou d'un titre admis en dispense, ou de la réussite à un examen spécial d'entrée à l'université, ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires, ou justifier d'une expérience professionnelle de cinq ans ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale.

a) La réforme des études

Une réforme est mise en place dans les IFMK depuis septembre 2015. Elle modifie **le nombre d'années d'études, les voies d'accès aux Instituts, le programme et le niveau de reconnaissance du Diplôme d'Etat.**

Le nombre d'années d'études

La formation en Institut passe de **3 ans à 4 ans** avec plus de 6600 h. Cet allongement de la période d'études intègre désormais du temps de travail personnel directement dans l'organisation de l'année.

Les différentes voies d'accès

La voie par **concours Physique – Chimie – Biologie** est supprimée définitivement. Aucun concours parallèle à un cursus universitaire n'est envisageable. Il faut désormais valider une année universitaire, en rang utile (dans le quota défini, c'est-à-dire dans le nombre de places par concours), dans l'une des voies ci-dessous. Si les IFMK sont obligés de sélectionner par la PACES, les autres voies ne sont pas forcément présentes dans chaque institut. Selon la voie que tu choisis, pense à vérifier que l'IFMK qui t'intéresse la propose ! :

➤ *La PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé)*

Le mode de sélection par PACES est **le plus répandu** et dépend des instituts et des universités auxquels ils sont rattachés. Parfois, un classement en rang utile sans option spécifique suffit à intégrer un IFMK. Dans d'autres cas, il faut valider des unités d'enseignement (UE) spécifiques au concours d'entrée en IFMK.

Ce mode de sélection concerne aujourd'hui la majeure partie des étudiants, et tend à se généraliser dans le cadre de la réforme du Diplôme d'État de Masseur-Kinésithérapeute.

Remarque : Il faut retenir que même si tu n'est pas classé dans le nombre de places de l'IFMK en fin de PACES, **MAIS** que tu as validé ton année de PACES (moyenne > 10/20), tu pourras te réorienter dans une autre filière universitaire avec ce bénéfice d'un an. Ce n'est pas une année de perdue ! Un certain nombre d'étudiants redoublent cette année pour réussir dans la voie qu'ils désirent. Un seul redoublement est autorisé, sauf voie dérogatoire.

Cette année te permet notamment d'acquérir des connaissances en anatomie, physiologie, et santé qui seront utiles pour la suite de la formation de kinésithérapeute.

➤ *La L1 STAPS (Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives)*

La validation de la première année de licence de STAPS peut permettre d'intégrer un IFMK, sous réserve de classement en rang utile et si cet IFMK permet l'accès par cette filière. Dans certaines universités, il n'est pas possible de présenter deux fois le concours à l'issue de la L1 (première année) ; il n'est donc pas possible d'y redoubler pour retenter sa chance.

C'est une voie d'accès de plus en plus présente, **secondant la PACES**. La validation de l'année permet de poursuivre son cursus en STAPS. À nouveau, les cours suivis lors de cette première année (anatomie-physiologie, biomécanique, psychologie...) permettent d'avoir un socle de connaissances qui sera réutilisé en IFMK.

> *La L1 Sciences*

Au même titre que la L1 STAPS, la validation de la première année de licence Sciences peut permettre d'intégrer un IFMK, sous réserve de classement en rang utile. Cet accès aux IFMK est moins répandu que les deux voies universitaires évoquées précédemment, mais elle fait partie des voies légales d'accès aux études de kinésithérapie. Certains IFMK ne proposent pas cette voie d'accès.

o *Le cas des sportifs de haut niveau*

Il s'agit de cas particuliers. Ces derniers peuvent intégrer certains IFMK, suite à la présentation d'un dossier, sans passer par un concours et selon un quota (nombre de places) particulier défini par arrêté ministériel. L'accès à la formation sera certainement modifié pour les années à venir, suite à un aménagement de la Réforme des études les concernant ; il leur faudra probablement avoir validé une année de licence pour pouvoir candidater à l'admission en IFMK.

Le cas des étudiants déficients visuels

Des IFMK (voir plus loin) sont spécialisés pour accueillir des étudiants déficients visuels. Une fois le baccalauréat obtenu, ils sont accessibles sur dossier, permettant d'intégrer une première année de préparation puis quatre années de formation. Des réorientations au sein de ces Instituts de Formations sont également envisageables. De nouvelles modalités d'accès pourraient être définies prochainement selon restructuration du diplôme d'état de Masseur-Kinésithérapeute en 2015.

o *Les entrées dérogatoires*

Il est possible d'entrer en formation de kinésithérapie par un système de **validation d'acquis**. Ces entrées dérogatoires sont dépendantes des instituts de formation et ne peuvent excéder 5% des quotas annuels.

Elles sont possibles pour les titulaires : d'un diplôme d'Etat d'infirmier, de pédicure-podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale, d'un diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique, d'un certificat de capacité d'orthophoniste ou d'orthoptiste, et les titulaires d'un diplôme de formation générale en sciences médicales, maïeutiques, odontologiques ou pharmaceutiques.

De même, les titulaires d'une licence dans le domaine des sciences, de la technologie, de la santé, les titulaires d'une licence en sciences mention « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS) et les titulaires d'un diplôme reconnu au grade master (quel que soit le domaine du master) sont éligibles à une entrée dérogatoire.

L'admissibilité se fait sur dossier (comprenant un curriculum vitae, les copies des titres et diplômes, un certificat médical attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession et une lettre de motivation) et l'admission se fait sur entretien.

Le programme :

Dans sa majorité le contenu programme de formation est similairement identique à son ancienne version. Pourtant c'est l'abord au métier qui est complètement modifié. La réforme offre une approche par compétence dans une démarche de professionnalisation. Les étudiants sont plus que jamais invités à suivre une démarche de raisonnement clinique basée sur des preuves via une initiation à la recherche. Pour ce faire la formation est divisée en **2 cycles de 2 ans** :

- 1^{er} cycle : K1 et K2 : Enseignements de modèles scientifiques, méthodologiques et théoriques en rapport avec la kinésithérapie. Ce sont les fondamentaux nécessaires à la compréhension d'une situation clinique ou d'une problématique de santé.
- 2^e cycle : K3 et K4 : Développement des compétences de diagnostic et de pratique kinésithérapique à partir des connaissances fondamentales du 1^{er} cycle.

Le programme alterne des périodes de cours avec des périodes de stages cliniques.

Le niveau de reconnaissance du Diplôme :

D'après les arrêtés et décrets statuant de la formation : tout diplômé d'état recevra 300 ECTS (European Credit Transfer System). Ils correspondent à 60 ECTS acquis à l'université pour valider une L1 et 240 ECTS acquis en Institut. Ces 300 ECTS ne correspondent pas pour le moment à l'obtention d'un Master.

Les ECTS sont utilisés pour la reconnaissance des enseignements dans le Système d'Enseignement Supérieur et de la Recherche européen. Ils permettent notamment la mobilité européenne, les réorientations dans d'autres formations (équivalences), et servent à l'entrée dans le cursus universitaire.

b) Coût des études

Il faut ajouter aux frais annoncés ci-dessous la cotisation à la Sécurité Sociale étudiante, fixée à 215€ pour l'année 2016-2017. De plus, des frais annexes peuvent s'ajouter selon les IFMK : blouses, livres...

Pour plus d'informations sur les coûts en général (loyers, alimentation, ...) il est possible de se référer au "Coût de la rentrée", édité chaque année par la FAGE, et au "Coût des études" de la FNEK.

c) Textes de loi

Pour l'admission en IFMK :

- *Arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute*
- *Arrêté du 31 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute*

Pour l'admission des SHN (Sportifs de Haut Niveau) :

- *Arrêté du 26 août 2010 relatif aux dispenses d'épreuves accordées aux sportifs de haut niveau pour l'admission dans les instituts de formation en masso-kinésithérapie, en pédicurie-podologie, en ergothérapie et en psychomotricité*

Pour l'année spécifique des étudiants déficients visuels :

- *Arrêté du 21 décembre 2012 relatif à l'année spécifique aux études en masso-kinésithérapie pour personnes en situation de handicap d'origine visuelle*

Pour les 4 années de formation en institut :

- *Décret et arrêté du 2 septembre 2015 relatifs au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute*

2- La liste des IFMK

Il y a actuellement 43 instituts, 2 antennes en métropole, 4 instituts sont dédiés aux déficients visuels, et 2 instituts situés en outre-mer.

INSTITUT DE FORMATION	VILLE	DEPARTEMENT
IFMK	VICHY	03
IFMK	NICE	06
IFMK	MARSEILLE	13
IFMK	DIJON	21
IFPS	BESANÇON	25
IFMK	BELFORT-MONTBÉLIARD	25
IFMK	LA MUSSE	27

IFMK	BREST	29
IFMK	TOULOUSE	31
IRFSS Aquitaine	BÈGLES	33
IMS	BORDEAUX	33
IFMK	MONTPELLIER	34
IFPEK	RENNES	35
IFMK	GRENOBLE	38
IFMK	DAX	40
IFMK	SAINT-ÉTIENNE	42
IFM3R	NANTES	44
IFMK	ORLÉANS	45
IFMK	REIMS	51
IFMK	LAVAL	53
ILFMK	NANCY	54
IKPO	LILLE	59
IFMKNF	LILLE	59
IFMK	ALENÇON	61
IFMK	BERCK	62
IFMK	STRASBOURG / MULHOUSE	67
IFMK	LYON	69
ADERF	PARIS	75
APHP	PARIS	75
ASSAS	PARIS / SAINT QUENTIN	75
CFRP	PARIS	75
EFOM	PARIS	75
Saint Michel	PARIS	75

IFMK	ROUEN	76
IFMK	MEULAN-LES-MUREAUX	78
IFMK	AMIENS	80
IFMK	POITIERS	86
IRFSSL	LIMOGES	87
ILFOMER	LIMOGES	87
CEERF	SEINE-SAINT-DENIS	93
ESMKP, Ecole Danhier	SEINE-SAINT-DENIS	93
Ecole de Masso Kiné. CFPAMP et L Guinot	VILLEJUIF	94
ENKRE	VAL-DE-MARNE	94
IFMK	FORT DE FRANCE	972
IFMK	SAINT DENIS	974

3- Les spécificités de chaque IFMK*

ALSACE – CHAMPAGNE ARDENNE - LORRAINE

67 – Strasbourg / Mulhouse

Institut public.

Sélection par PACES à l'université de Strasbourg, avec unité d'enseignement spécifique rééducation – 72 places.

Sélection par STAPS à l'université de Strasbourg : 4 places

Sélection par L1 STV à l'université de Strasbourg : 4 places

80 places : 60 à Strasbourg et 20 à Mulhouse (antenne de l'IFMK de Strasbourg).

Frais par année : 184€

51 – Reims

Institut public

Sélection par PACES à l'université de Reims, avec filière spécifique rééducation – 30 places

Sélection par STAPS à l'université de Reims, avec module anatomie/ physiologie coefficienté – 10 places

Frais par année : 184€

54 – Nancy

Institut privé à but non lucratif

Sélection par PACES, avec voie spécifique kiné, à l'université de Nancy – 80 places

Sportif de haut niveau – 2 places

Frais par année : 744€

AQUITAINE – LIMOUSIN – POITOU CHARENTES

33 – Bègles

Institut privé à but non lucratif

Sélection par PACES à l'université de Bordeaux avec voie spécifique kiné – 35 places

Sportif de haut niveau : 5 places

Frais par année : 6800€

33 – Bordeaux

Institut public

Sélection par PACES à l'université de Bordeaux, avec une voie spécifique kiné – 43 places

Sélection par PACES à l'université de Tahiti - 2 places

Frais par année : 1060€

40 – Dax

Institut public

Sélection par PACES à l'université de Bordeaux, avec une voie spécifique kiné – 30 places

Sportif de haut niveau : 1 place

Frais par année : 1068€ (184€/an + 884€/an)

86 – Poitiers

Institut public

Sélection PACES à l'université de Poitiers – 60 places

Frais par année : 184€

87 – Limoges (IRFSSL)

Institut privé à but non lucratif

Sélection par PACES à l'université de Limoges – 25 places

Sélection par STAPS à l'université de Limoges – 12 places

Sélection par L1 Sciences à l'université de Limoges – 11 places

Sportif de haut niveau – 1 place

Frais par année : 5000€

87 – Limoges (ILFOMER)

Institut public

Pour la rentrée 2017

Sélection par PACES à l'université de Limoges – 11 places

Sélection par STAPS à l'université de Limoges, avec une voie spécifique kiné – 5 places

Sélection par L1 Sciences à l'université de Limoges – 4 places

Frais par année : 1560€

Pour la rentrée 2018

Sélection par PACES à l'université de Limoges – 11 places

Sélection par STAPS à l'université de Limoges, avec une voie spécifique kiné – 5 places

Sélection par L1 Sciences du Vivant à l'université de Limoges – 4 places

87 – Limoges (IFMK de l'APSAH)

Institut de formation en masso-kinésithérapie pour déficients visuels (privé)

Admission sur dossier

AUVERGNE – RHONE ALPES

03 - Vichy

Institut privé à but non lucratif

Sélection par PACES à l'université d'Auvergne (Clermont Ferrand/ Vichy) – 70 places

Sélection par L1 STAPS à l'université Blaise Pascal – 10 places

Frais par année : 4400€ (pour l'année 2016-2017)

38 – Grenoble

Institut public

Sélection par PACES à l'université de Grenoble Alpes – 40 places

Sélection par L1 STAPS à l'université de Grenoble Alpes – 6 places

Sélection par L1 STAPS à l'université de Savoie Mont Blanc – 2 places

Sélection par L1 Sciences et Technologie à l'université de Grenoble Alpes – 6 places

Sportifs de haut niveau – 2 places (maximum)

Frais par année : 580€

42 – Saint Etienne

Institut privé à but non lucratif

Sélection par PACES à l'université de Saint-Etienne, avec une voie spécifique kiné – 60 places

Frais par année : 5600€

69 – Lyon

Institut public intégré à l'université

Sélection par PACES à l'université de Lyon I (Lyon Est et Lyon Sud) – 65 places

Frais par année : 2565€

69 – Lyon

Institut de formation en masso-kinésithérapie pour déficients visuels (privé)

Admission sur dossier

BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

21 – Dijon

Institut privé à but non lucratif

Sélection par PACES à l'université de Dijon – 80 places

Frais par année : 5850€

25 – Besançon

Institut public

Sélection par PACES à l'UFR sciences médicales et pharmaceutiques, université de Besançon – 50 places

Frais par année : 184€ (+189€ inscription université + 58€ location tenues)

25 – Belfort-Montbéliard

Sélection par PACES à l'UFR sciences médicales et pharmaceutiques, université de Besançon – 30 places

BRETAGNE**29 – Brest**

Institut public

Sélection par PACES à l'université de Bretagne Occidentale, avec voie spécifique kiné – 20 places

Sélection par STAPS à l'université de Bretagne Occidentale – 5 places

Sportif de haut niveau : 1 place

Frais par année : 6189€ (6000€ + 189€)

35 – Rennes

Institut privé à but non lucratif

Sélection par PACES à l'université de Rennes I – 28 places

Sélection par PACES à l'université de Bretagne Occidentale – 15 places

Sélection par L1 STAPS à l'université de Rennes I – 28 places

Sélection par L1 STAPS à l'université Bretagne Occidentale – 7 places

Sélection par L1 Physique Chimie Sciences de la Terre et Mécanique à l'université de Rennes I – 6 places

Frais par année : 6700€

CENTRE**45 – Orléans**

Institut public

Sélection par PACES à l'université de Tours – 63 places

Sélection par STAPS à l'université d'Orléans – 15 places

Sélection après L1 Sciences à l'université d'Orléans – 6 places

Sélection après L1 Sciences à l'université de Tours – 6 places

Frais par année : 184€

ÎLE-DE-FRANCE**75 – Ecole de Kinésithérapie Paris - ADERF**

Institut privé à but non lucratif

Sélection par PACES à l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI) – 51 places

Sélection par PACES à l'université de Paris Descartes (Paris V) – 30 places

(Sélection par L1 Sciences à l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI) – 0 à 11 places en fonction du nombre de reçus en filière Kinésithérapie en PACES à l'UPMC)

Frais par année : 8500€ (+ 300€ pour la visite médicale annuelle, l'accès aux services de sport ...)

75 – APHP

Institut public

Sélection par PACES à l'université de Créteil (Paris XII) – 8 places

Sélection par PACES à l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI) – 10 places

Sélection par PACES à l'université de Paris Descartes (Paris V) – 8 places

Sélection par STAPS à l'université de Créteil (Paris XII) – 10 places

Sélection par STAPS à l'université de Paris Descartes (Paris V) – 10 places

Frais par année : 184€

75 – ASSAS

Institut privé à but lucratif

Sélection par PACES à l'université de Saint Quentin en Yvelines (UVSQ) – 25 places → Intégration au sein de l'antenne Assas Saint Quentin en Yvelines

Sélection par PACES à l'université de Paris Descartes – 20 places

Sélection par PACES à l'université de Paris Créteil – 15 places

Sélection par PACES à l'université de Paris Sud – 15 places

Sélection par L1 STAPS à l'université d'Evry – 10 places

Sélection par L1 STAPS à l'université de Paris Descartes – 10 places

Sélection par L1 STAPS à l'université de Paris Sud – 5 places

Sélection par L1 Biologie à l'université de Cergy Pontoise – 10 places

Sélection par L1 Biologie à l'université de Paris Descartes – 5 places

Sélection par L1 Biologie à l'université de Versailles Saint Quentin en Yvelines – 1 à 5 places → Intégration au sein de l'antenne Assas Saint Quentin en Yvelines

Frais par année : 8900€

75 – CFRP

Institut de formation en masso-kinésithérapie pour déficients visuels (privé)

Admission sur dossier

75 – EFOM - Fondation EFOM Boris Dolto

Institut privé à but non lucratif

Sélection par PACES à l'université de Paris Descartes – 10 places

Sélection par PACES à l'université de Paris Diderot (VII) – 30 places

Sélection par PACES à l'université de Paris Sud (XI) – 20 places

Sélection par L1 STAPS à l'université de Paris Sud (XI) – 10 places

Sélection par L1 STAPS à l'université de Créteil (XII) – 10 places

Sélection par L1 Sciences (BCST) à l'université de Paris Sud (XI) – 5 places

Sélection par L1 Sciences (PCST) à l'université de Paris Sud (XI) – 5 places

Frais par année : 8880€

75 – Saint Michel

Institut privé à but lucratif

Sélection par PACES à l'université de Paris Sud (XI) – 15 places

Sélection par PACES à l'Université de Versailles, Saint Quentin – 6 places

Sélection par L1 STAPS à l'université de Paris Sud (XI) – 10 places

Sélection par L1 STAPS à l'université d'Evry Val d'Essonne – 8 places

Sélection par L1 Sciences à l'université de Versailles, Saint Quentin – 5 places

Frais par année : 9000€

78 – Meulan les Mureaux

Institut public

Sélection par L1 STAPS à l'Université Paris X (Nanterre) - 5 places

Sélection par PACES à l'université de Versailles, Saint Quentin en Yvelines (UVSQ) – 20 places

Sélection par L1 Sciences à l'Université de Versailles, Saint Quentin – 5 places

Frais par année : 1750€.

93 - CEERRF

Institut privé à but lucratif

Sélection par PACES à l'université de Versailles Saint Quentin en Yvelines (UVSQ) – 12 places

Sélection par PACES à l'université Paris XII (Créteil) – 12 places

Sélection par PACES à l'université Paris XI (Paris Sud) – 10 places

Sélection par PACES à l'université Paris V (Descartes) - 4 places

Sélection par PACES à l'université Paris XIII (Bobigny) - 2 places

Sélection par L1 STAPS à l'université de Paris V (Descartes) – 7 places

Sélection par L1 STAPS à l'université de Paris X (Nanterre) – 5 places

Sélection par L1 STAPS à l'université de Paris XI (Paris Sud) – 5 places

Sélection par L1 STAPS à l'université Evry-Val-d'Essonne - 6 places

Sélection par L1 STAPS à l'université Paris XIII (Bobigny) - 2 places

Sélection par L1 Sciences à l'université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines – 5 places

Sélection par L1 Sciences à l'université de Paris XI (Paris Sud) – 2 places

Frais par année : 8900€

93 – ESMKP – (Liège)

Institut privé à but lucratif

Sélection par PACES à l'université Pierre et Marie Curie (UPMC) – 70 places

Frais par année : 11000€

94 - Ecole de Masso Kiné. CFPAMP et L Guinot

Institut de formation en masso-kinésithérapie pour déficients visuels (privé)

Admission sur dossier

94 – Saint Maurice

Institut public

Sélection par PACES à l'université Paris Diderot (VII) – 16 places

Sélection par PACES à l'université Paris Sud (XI) – 16 places

Sélection par PACES à l'université Paris Est Créteil Val de Marne (XII) – 16 places

Sélection par PACES à l'université de Paris Nord – 6 places

Sélection par STAPS à l'université de Paris Sud (XI) – 10 places

Sélection par STAPS à l'université de Paris Est Créteil Val de Marne (XII) – 10 places

Sélection par STAPS à l'université de Paris Nord (XIII) – 6 places

Sportifs de haut-niveau – 10 places

Frais par année : 294€

Retrouvez en annexe le tableau récapitulatif des répartitions des places par IFMK et par université de rattachement pour la rentrée 2017 en IDF.

LANGUEDOC-ROUSSILLON - MIDI-PYRÉNÉES

34 – Montpellier

Institut privé à but non lucratif

Sélection par PACES à l'université de Montpellier – 95 places

Frais par année : 5900€

31 – Toulouse

Institut public

Sélection par PACES à l'université de Toulouse pour 2016 - 60 places

Frais par année : 650€

NORD-PAS-DE-CALAIS - PICARDIE

59 – Lille Catho (IKPO)

Institut privé à but non lucratif

Sélection par PACES à l'université Catholique de Lille, avec voie spécifique kiné et par PACES à l'université de Lille II, avec voie spécifique kiné – 37 places

Sélection par STAPS à l'université de Lille II, avec voie spécifique kiné – 22 places

Sélection par la faculté Ingénierie et Management de la Santé à l'université Lille 2, avec voie spécifique kiné – 15 places.

Frais par année : 5165€

59 – Lille Etat (IFMKNF)

Institut privé à but non lucratif

Sélection par PACES à l'université Catholique de Lille, avec voie spécifique kiné et par PACES à l'université de Lille II, avec voie spécifique kiné – 43 places

Sélection par STAPS à l'université de Lille II, avec voie spécifique kiné – 25 places

Sélection par la faculté Ingénierie et Management de la Santé à l'université Lille 2, avec voie spécifique kiné – 18 places

Frais par année : 4830€

62 – Berck

Institut privé à but non lucratif

Sélection par PACES à l'université Catholique de Lille, avec voie spécifique kiné et par PACES à l'université de Lille II, avec voie spécifique kiné - 36 places

Sélection par STAPS à l'université de Lille II, avec voie spécifique kiné - 20 places

Sélection par la faculté Ingénierie et Management de la Santé à l'université Lille 2, avec voie spécifique kiné - 14 places

Frais par année : 3770€ (pour l'année 2016-2017)

80 – Amiens

Institut public

Intégré à l'université de Picardie Jules Verne

Sortie DE Masseur Kinésithérapeute et Diplôme de Master en Ingénierie de la Rééducation, du Handicap et de la Performance Motrice)

Sélection par PACES à l'université d'Amiens – 35 places

Sélection par STAPS à l'université d'Amiens et Cuffies – 15 places au total

Frais par année : 378€

NORMANDIE**27 - La Musse**

Institut privé à but non lucratif

Sélection par PACES à l'Université de Rouen – 15 places

Sélection par L1 Biologie et L1 STAPS à Rouen – 5 places : classement par rang utile puis entretien pour classement final

Frais par année : 4600€

76 – Rouen

Institut public

45 places

Sélection par PACES à l'université de Rouen, avec voie spécifique kiné 75%

Sélection par STAPS et L1 Sciences à l'université de Rouen - 25% (la répartition entre les étudiants de ces 2 filières est déterminée par les UFR STAPS et Sciences)

Frais par année : 184€

61 – Alençon

Institut privé à but non lucratif

Sélection par PACES à l'université de Caen avec voie spécifique kiné en semestre 2 dont un module classant commun aux 3 filières de recrutement – 60% des places

Sélection par L1 STAPS à l'université de Caen avec voie spécifique kiné en semestre 2 dont un module classant commun aux 3 filières de recrutement - 20% des places

Sélection par L1 Biologie à l'université de Caen avec voie spécifique kiné en semestre 2 dont un module classant commun aux 3 filières de recrutement - 20% des places

Frais par année : 5900€

PAYS DE LA LOIRE**44 – Nantes**

Institut privé à but non lucratif

Sélection par PACES à l'université de Nantes – 60 places

Sélection par STAPS à l'université de Nantes, avec une UE spécifique – 32 places

Sportif de haut niveau – 2 places

Frais par année : 5620€

53 – Laval

Institut public

Sélection par Pluripass à l'université d'Angers – 28 places

Sélection par L1 STAPS à l'université du Maine – 10 places
Frais par année : 2730€

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

06 – Nice

Institut privé à but non lucratif
Sélection par PACES à l'université de Nice Sophia-Antipolis – 50 places
Sélection par PACES à l'université de Corte – 3 places
Sportifs de haut niveau – 2 places
Frais par année : 3800€

13 – Marseille

Institut privé à but non lucratif
Sélection par PACES à l'université d'Aix-Marseille, avec voie spécifique kiné – 140 places
Sportif de haut niveau – 2 places
Frais par année : 4260€

LA RÉUNION

974 – La Réunion

Institut public
Sélection par PACES à l'université de Saint-Denis-de-la-Réunion, avec une voie spécifique
– 20 places
Frais par année : 184€

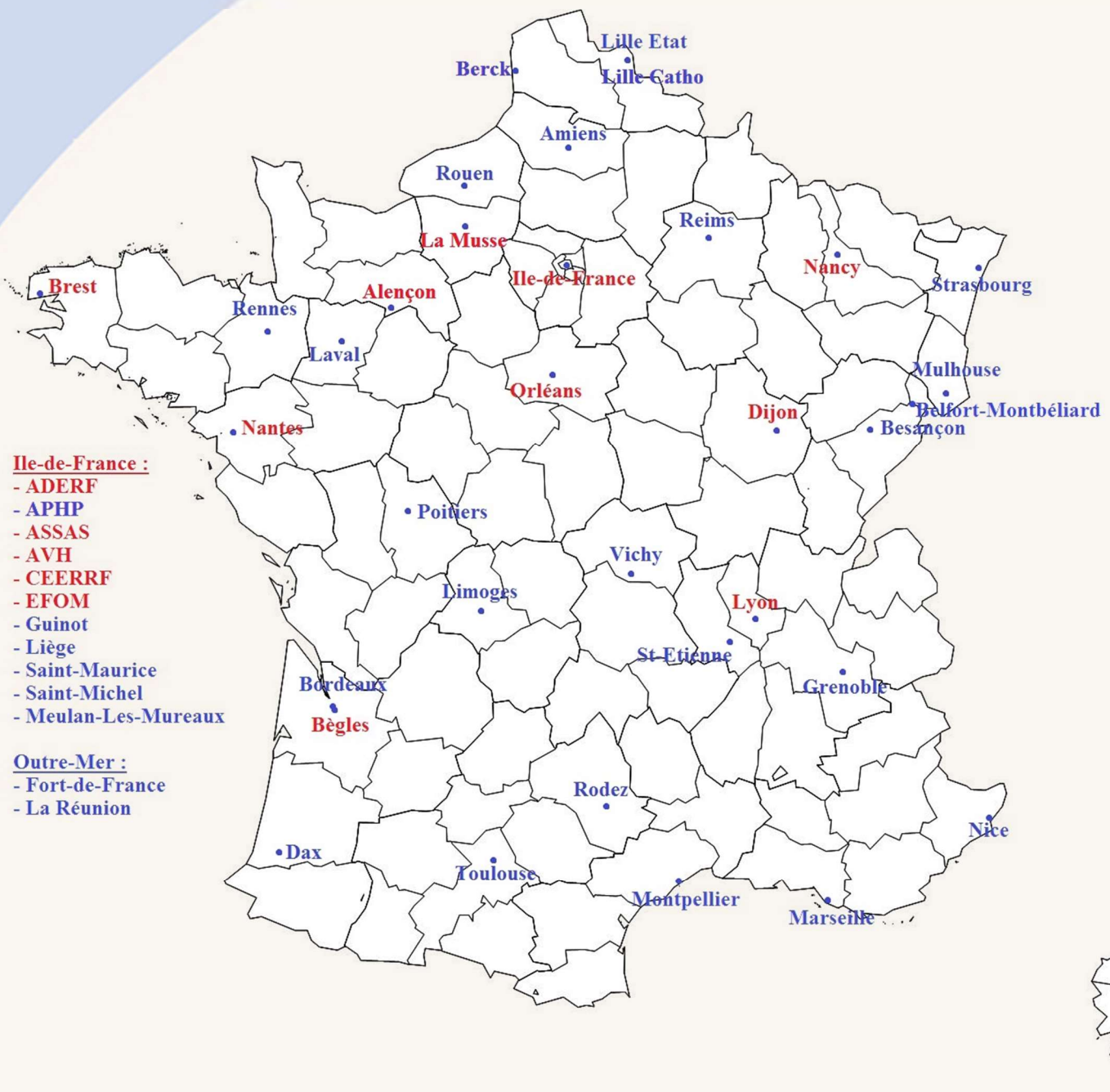
MARTINIQUE

972 – Fort de France

Institut public
Sélection par PACES à l'université Antilles-Guyane
Frais par année : 710€

*Les informations contenues dans ce guide sont données à titre indicatif. Dans le contexte de réingénierie de la formation elles demandent parfois à être confirmées auprès des UFR et IFMK en question.

III. Quel parcours choisir pour accéder à un IFMK ?



Pour t'aider à choisir la voie qui te correspondra le mieux, des étudiants kinésithérapeutes de toute la France te racontent leur expérience et te donne quelques conseils. Nous sommes cependant conscients que tu vis un parcours qui t'est propre, avec ta motivation, tes préférences, et que les conseils donnés sont une aide mais pas une généralité.

Rapproche-toi des IFMK et associations d'étudiants kinés les plus proches de chez toi pour rencontrer les équipes pédagogiques et étudiants lors de Journées Portes Ouvertes ou sur rendez-vous.

1- Quel(s) type(s) de Baccalauréat me faut-il ?

Un Baccalauréat général, de préférence.

Nous sommes tous majoritairement issus d'une terminale Scientifique (Sciences de la Vie et de la Terre plutôt que Sciences de l'Ingénieur), même si certains étudiants ont un Bac ES ou sont en cours de reconversion professionnelle. La spécialité choisie n'a pas d'influence sur la réussite en PACES, L1 STAPS ou L1 Sciences.

2- Quelles sont les compétences nécessaires pour réussir la filière d'accès aux études de kinésithérapie ?

Dans toutes les filières, qui sont universitaires, l'**organisation** de tes journées est un point important. Il est nécessaire de choisir une filière d'accès la plus proche de chez toi pour ne pas perdre trop de temps dans les transports. Concernant la suite de ta journée, tu devras prendre le temps nécessaire pour travailler régulièrement, en intercalant des pauses qui sont indispensables !

Développer ton **autonomie** pour travailler au sein des filières universitaires. Les professeurs sont bien sûr à ta disposition pour toute question et demande particulière. Il est important de te référer à eux car la démarche inverse, comme au lycée n'a pas lieu.

La **concentration** est importante durant les cours, pour ne pas rater d'information essentielle pour la préparation des examens. Elle est aussi indispensable lors des périodes d'apprentissage.

La **gestion du stress et de la fatigue** est un élément que nous mettons en avant car elle joue dans la préparation et la réussite des examens. Toi en avance, entraîne-toi, prépare des fiches de révisions... Il existe autant de techniques qu'il y a d'étudiants pour anticiper les périodes denses de l'année. Trouve celle qui te convient le plus !

Enfin, pour terminer cette présentation non exhaustive des compétences intéressantes pour bien commencer l'année préparant à la formation en kinésithérapie : il te faudra de la **motivation** et garder ta **détermination**. Aie **confiance** en toi, sois sûr de tes ambitions, et ne lâche jamais !

3- Quelles sont les spécificités des filières d'accès à la formation ?

Pour la PACES :

La PACES est la filière pour laquelle les futurs étudiants kinés sont majoritairement recrutés. Plus de places dans les IFMK sont donc proposées aux étudiants issus de la Première Année Commune aux Etudes de Santé.

Dans l'organisation des examens, deux sessions seulement se déroulent en fin de semestre (généralement au mois de décembre et mai). Ils laissent peu de marge à l'erreur et demandent d'être performant dès le premier.

Après l'examen du premier semestre (S1), un certain pourcentage (jusqu'à 15%) des étudiants les moins bien classés se verront refuser le passage des examens du second semestre. Une réorientation est alors possible. A la fin du S2, un certain pourcentage des moins bien classés se verront refuser un redoublement (pendant un an, envisageable au bout de deux ans sous conditions).

En cas d'échec, cette filière ne permet pas de poursuite d'études dans la filière Médecine, mais peut valider des ECTS (crédits européens de reconnaissance de formation). Il est important d'envisager une filière de réorientation ou poursuite d'études, via les passerelles disponibles (vers biologie généralement) ou les autres filières d'accès en IFMK.

Pour la L1 STAPS :

La L1 STAPS est certainement la filière la plus « fermée » en termes d'accueil des étudiants. En effet, de par le nombre de demandes d'étudiants et les capacités d'accueil difficilement extensibles, la filière STAPS est considérée comme une filière sous tension. La FNEK travaille actuellement à la recherche de solutions avec l'ANESTAPS (association représentant les étudiants en STAPS).

Un tirage au sort peut avoir lieu dans le cas où trop de demandes ont lieu au sein d'un UFR STAPS.

Cette filière nécessite préférentiellement la pratique d'un sport ou un profil plutôt sportif de l'étudiant pour être à l'aise dans son parcours. Cependant la filière STAPS est une filière tournée vers les sciences des activités physiques avant d'être tournée vers la pratique des sports ; il est donc possible de réussir sans être particulièrement bon en sport.

Deux examens ont lieu en fin de premier et second semestre. De plus, des contrôles continus viennent souvent agrémente ces derniers en fonction de l'UFR STAPS. Ils permettent un travail régulier et un apprentissage des connaissances sur la durée avec un réinvestissement.

Une session de rattrapage est disponible, mais les étudiants souhaitant intégrer un IFMK doivent valider les unités d'enseignement en première session,

donc y obtenir plus de 10/20. Cependant obtenir la moyenne ne suffit pas, car la filière demande d'être dans les meilleurs étudiants pour envisager intégrer un IFMK par la suite.

Le redoublement de la L1 STAPS pour avoir accès à un IFMK n'est généralement pas permis. En cas de non admission en institut de formation en kinésithérapie, une poursuite d'études en L2 STAPS est possible (si validation du S1 et S2).

De plus en plus de places sont ouvertes via la L1 STAPS (se renseigner auprès de l'UFR STAPS en question).

Pour la L1 Sciences – Biologie :

Cette filière est celle qui offre le moins de places aux futurs étudiants en kinésithérapie. Et pour cause, ses enseignements sont parfois plus éloignés de la kinésithérapie que ceux des deux filières précédemment évoquées.

Cette année de L1 reprend les grandes bases de la biologie animale et végétale, et d'autres enseignements tels que la géologie (dépend des UFR Sciences).

Les examens se déroulent à la fin du S1 et à la fin du S2 et intègrent généralement le contrôle continu. Le redoublement n'est souvent pas permis et comme la L1 STAPS, il est nécessaire de valider les enseignements en première session (aucun rattrapage accepté). Une poursuite d'étude est possible en L2 Sciences - Biologie en cas de non intégration d'un IFMK.

Les explications précédentes ne sont pas exhaustives et peuvent être dépendantes de l'UFR au sein duquel tu candidates. Nous t'invitons donc à contacter les UFR en question, les associations étudiantes, ou encore rencontrer les équipes pédagogiques et étudiants lors de journées portes ouvertes pour obtenir des avis et conseils plus élargis.

Pour toute autre demande concernant le Kit d'Aide à l'Orientation des Lycéens, tu peux contacter la Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie qui t'est présentée ci-après.

IV. Présentation de la FNEK

La FNEK (Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie et Ergothérapie) est une **association créée en Février 2002** et régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle œuvre dans l'intérêt de tous les étudiants en kinésithérapie, indépendamment de tout parti politique, de tout syndicat, de toute idéologie et de toute confession.

La FNEK rassemble toutes les associations d'étudiants kinés présentes au sein de chaque institut de formation. Elle est donc constituée et dirigée selon **un mode associatif et fédératif** : les étudiants adhèrent à leur association locale, et leur association adhère à la FNEK.

La FNEK est de ce fait la **seule organisation représentative** des étudiants en kinésithérapie de France. Elle est une force vive, impulsée **par et pour les étudiants**.

1- Missions/Objectifs

Le travail pour l'évolution de nos études

Reconnue par les Ministères comme **l'interlocuteur privilégié portant l'avis des étudiants en kinésithérapie**, la FNEK construit jour après jour l'avenir des études de kinésithérapie.

Elle se bat pour obtenir un cursus professionnalisant de haut niveau, et pour des conditions de vie et d'études propices à la réussite de tous.

La promotion des associations d'étudiants kinés

Constituée par les associations, BDE, amicales et corpos kinés de toute la France, la FNEK les accompagne, personnellement, dans leur fonctionnement et son développement au service des étudiants.

La FNEK œuvre pour la réalisation des projets de toutes les associations et de tous les étudiants dans les meilleures conditions.

La FNEK et ses associations membres prônent **les valeurs associatives** : tolérance, écoute et dialogue, citoyenneté, solidarité. Aussi, toutes leurs actions en sont imprégnées, dans leur vie interne comme dans l'organisation d'événements et leurs relations extérieures (soirées, Téléthon, services aux étudiants, représentation...).

L'information et la formation, par et pour les étudiants kinés

La FNEK met gratuitement à disposition des étudiants les moyens de se tenir informés de l'actualité de leur formation, de leur avenir, des nouvelles des associations, partout en France :

- Elle édite un **magazine trimestriel**, « **Bilan Diagnostic Kiné** » (BDK)
- Elle publie, à la rentrée, l'**agenda FNEK**, riche en informations diverses, pour accompagner chacun tout au long de l'année.
- Elle diffuse également deux autres guides, destinés plus particulièrement aux 3èmes années bientôt diplômés : le « **Guide du Jeune MKDE** », qui fournit les informations indispensables pour bien entrer dans la vie active, et le « **Guide de la poursuite de formation** », qui recense les différentes formations possibles après le Diplôme d'État.

2- Quelques actions :

- **Actions de Formation :**
 - Congrès annuel à destination de tous les étudiants, avec des formations d'ouverture d'esprit et associatives
 - Week-end de formation (WEF) à destination de tous les étudiants, avec un parcours de formation destiné aux futurs diplômés
 - Week-end de Formation des Kinés d'Île-de-France (WEFKIF) à destination de tous les étudiants d'Île-de-France,
 - Week-end d'été axé sur des formations/débats ouverture d'esprit
- **Actions de Solidarité :** Soutien des associations locales lors des parcours du cœur, des Virades de l'Espoir, de l'Hôpital des Nounours, du mois de la Prévention, Citoyenneté, Jeunesse.
- **Soutien d'associations** ayant un intérêt pour les étudiants en kinésithérapie : partenariat majeur avec le Congrès International Francophone des Étudiants Physiothérapeutes et Kinésithérapeutes (CIFEPK), soutien à l'European Congress Physical Therapy Students (ECPTS).

Annexe : Tableau récapitulatif des places par IFMK et par université de rattachement pour la rentrée 2017 en Île-de-France *

		<u>ADERF</u>	<u>APHP</u>	<u>ASSAS</u>	<u>Antenne ASSAS</u>	<u>CEERRF</u>	<u>EFOM</u>	<u>ESMKP</u>	<u>Meulan-Les-Mureaux</u>	<u>Saint-Maurice</u>	<u>Saint-Michel</u>	Total
PACES	Paris V	30	8	20		4	10					72
	Paris VI	51	10					70				131
	Paris VII						30			16		46
	Paris XI			15		10	20			16	15	76
	Paris XII		8	15		12				16		51
	Paris XIII					2				6		8
	<u>UVSQ</u>				25	12			20		6	
												0
STAPS	Paris V		10	10		7						27
	Paris X					5			5			10
	Paris XI			5		5	10			10	10	40
	Paris XII		10				10			10		30
	Paris XIII					2				6		8
	<u>Evry Val d'Essonne</u>			10		6					8	
												0
Sciences	Paris V			5								5
	Paris VI	0 - 11										0
	Paris XI					2	5 Biologie + 5 Physique					12
	<u>UVSQ</u>				1-5	5			5		5	16 - 20
	<u>Cergy-Pontoise</u>			10								10
Total		81	46	90	26 - 30	72	90	70	30	80	44	

***Ces données nous sont transmises pour à titre indicatif et sont donc susceptibles de modification d'ici la rentrée prochaine.**

Contact

Ce document a été réalisé par la Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie – FNEK -, association créée en février 2002 et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle œuvre dans l'intérêt de tous les étudiants en masso-kinésithérapie, indépendamment de tout parti politique, de tout syndicat, de toute idéologie et de toute confession.

Secrétariat FNEK

FNEK c/o FAGE

79 rue Périer

92120 MONTROUGE

secretariat@fnek.fr

